

**MAIRIE**  
**de**  
**PUCHAY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 avril 2024**

Le douze avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Puchay sous la présidence de M. Thierry MABYRE, Maire.

**Etaient présents** : MM. DUPRÉ Nathalie, FLAMBARD Alain, BOUST Emmanuel, LAURENT Sandrine, MAZARS Sandra, POSIER Virginie, PECHIN Hervé, PAULY Pascal

**Absents excusés** : BEGUIN Nathalie, PIETTE Bruno, (pouvoir à DUPRÉ Nathalie)  
VANDEKERKOVE Xavier (pouvoir à Alain FLAMBARD), AMETTE Ludovic, CASTRONOVO Sabine (pouvoir à Thierry MABYRE),

**Secrétaire** : M. POSIER Virginie.

**Approbation de la dernière séance**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2023

**Approbation et vote du Compte Administratif 2023 n°2024-01**

Le Maire expose à son conseil le compte administratif 2023 qui présente, à la clôture, les résultats suivants :

**En fonctionnement** dépenses : 353.251,35 € recettes : 413.766,25 €  
soit un excédent de 60.514,90 €

**En investissement** dépenses : 249.532,08 € recettes : 184.344,19 €  
soit un déficit de 65.187,89 €

Le Maire quitte la séance. Le conseil approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune de Puchay.

Le Maire rejoint la séance.

**Vote du compte de gestion 2023 de la Trésorerie n°2024-02**

Le conseil municipal, constatant la parfaite concordance du compte administratif 2023 avec le compte de gestion 2023 de la Trésorerie, l'approuve et le vote à l'unanimité.

## Affectation des résultats 2023 n°2024-03

	Résultat 2022	Virement à la sect investisst Cpte 1068	Résultat exercice 2022	RAR de 2022 Dépenses Recettes	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST	-6.672,00		-65.187,89		-71.859,89
FONCT	407.950,62	133.811	+60.514,90		+342.466,47

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL(fonct et invest) AU 31/12/2023	+270.606,58€
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement cpte 1068 :	71.859,89 €
Affectation de <b>le déficit</b> reporté <b>d'investissement</b> cpte 001 :	71.859,89€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves cpte 1068 :	0 €
Affectation à l' <b>excédent</b> reporté de <b>fonctionnement</b> cpte 002 :	270,606,58€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter cpte 002	0

## Vote des taux des taxes locales n°2024-04

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales :

Taux	Anciens taux 2023	Nouveaux taux 2024
Taxe foncière (bâti)	31,11	<b>31,11</b>
Taxe foncière (non bâti)	18,54	<b>18,54</b>
Taxe d'habitation	9,10	<b>9,10</b>

## Vote du budget primitif 2024 n°2024-05

Le conseil après en avoir délibéré vote le budget primitif chapitre par chapitre, et section par section, les dépenses équilibrées par les recettes d'un montant de 620.359,58 € pour le fonctionnement et 316.089,89 € pour l'investissement

## Aide sociale : Prise en charge d'une partie des frais de Présence Verte n°2024-06

Le Maire rappelle la mise en place de cette aide par le CCAS. Le CCAS étant dissous depuis le 31 août 2023, la commune reprend le principe. Actuellement, l'aide s'élève à 5€ par mois pour chaque habitant ayant adhérer à Présence Verte.

Le Maire propose à son conseil de monter cette participation à 10€ par mois par adhérent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la nouvelle convention.

## Prix de la concession cimetièrè n°2024-07

Depuis 2019 le prix de la concession cimetièrè s'élève à 160 € pour une durée de 30 ans. Le Maire

propose de la fixer à 200 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Prix de la cavurne n°2024-08**

Depuis 2017 le prix de la cavurne s'élève à 1.100 € pour une durée de 30 ans. Le Maire propose de la fixer à 1.200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Colis des Anciens n°2024-09**

Le Maire expose la liste des aînés du village. Les habitants de 65 ans et plus en résidence principale sont au nombre de 100 pour 2024.

Les colis de Noël sont soit simple (pour 1 personne) soit double (pour 1 couple). Le Maire propose de fixer le colis simple à 40€ (au lieu de 36€) et le double à 55€ (au lieu de 50€).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 20 h 10